

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 179/2022

A la Société Action pour la Construction et la Réhabilitation des Infrastructures « ACREI »

Après avoir reçu le contrat du marché n°003/GG/MT/CGPMP/CAB.PROGOUK/K.OR/2021, conclu avec le Gouvernorat de la Province du Kasai Oriental, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre-vingt-huit mille neuf cent septante-deux, nonante-cinq centimes (USD 88 972,95) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 18/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. L. YUMBA
Directeur Général ad